



Le Bulletin d'Information Communal

EDITORIAL



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

BSP, ça vous parle ? BSP veut dire « **Bon Sens Paysan** ».

Nos technocrates, nos élus (pas tous) ont encore démontré par la loi du 7 avril 2025 qui modifie le mode de scrutin aux élections municipales pour les communes de **moins de 1 000 habitants** qu'ils en sont dépourvus .

Le premier volet de la réforme prévoit qu'aux prochaines élections (mars 2026) les communes de moins de 1 000 habitants seront soumises au scrutin de liste à deux tours avec représentation proportionnelle et prime majoritaire de 50 % pour la liste arrivée en tête. Les électeurs devront donc choisir une liste entière impossible à modifier.

Le deuxième volet est la mise en œuvre de la **parité** qui deviendra obligatoire. Disons-le de suite : la parité, même difficile à appliquer, n'est pas discutable. Dans nos villages nous n'avons pas attendu un texte de loi. Cela s'est fait naturellement, les femmes motivées ont accédé aux conseils municipaux, ont pu accéder aux fonctions de maire et d'adjoint sans qu'on les force. L'année prochaine, pour être en conformité avec la loi, elles risquent de devenir des « bouche-trous » ce qui, à mon sens, est leur faire offense. Pour les femmes, comme pour les hommes, il faut un statut qui leur permet de s'engager pleinement dans la vie politique, sans être pénalisés, c'est cela l'urgence !

Quant au mode de scrutin, lorsqu'on connaît les difficultés pour un(e) candidat(e) maire pour monter une liste, la présence d'une 2ème liste paritaire de surcroît sera de plus en plus improbable. Quel sera alors l'intérêt pour aller voter s'il n'y a qu'une seule liste et, de plus, à laquelle on ne peut pas toucher ? Bonjour les taux d'abstention !

Ce qui me choque le plus c'est que l'**AMR**, l'Association des Maires Ruraux de France dont la devise est « **A jamais libre et non incorporé** » se soit félicitée de cette réforme jouant le jeu de ceux qui estiment depuis toujours qu'il y a trop de communes en France. Et ceux-là, toujours de bon conseil, ne tarderont pas à nous dire : « *Vous n'arrivez pas à monter une liste dans votre commune ? Fusionnez avec la commune voisine !* »

Quand on sait que l'AMR regroupe les communes jusqu'à **3 500 habitants**, on comprend mieux. Parmi celles au-dessus des 1 000 habitants il y en aura certainement qui voudront bien se « sacrifier » pour absorber leur petite voisine...

Mon **BSP** me permet de penser cela.

Alfred INGWEILER

Maire

(*) Si vous souhaitez recevoir régulièrement les comptes rendus et/ou le BIC par courriel, merci de faire la demande directement à : mairie.ernolsheimlessaverne@orange.fr

Directeur de publication : Alfred INGWEILER

Comité de Rédaction : Muriel ARON, Sonia FROHN, Michèle PARISOT MULLER, Stéphane POUVIL, Myriam VIX, Tania READY

TRAVAUX

→ Rue Saint-Michel :

Le Conseil Municipal avait acté la rénovation-sécurisation de la Rue St-Michel et un dossier de demande de subvention d'ETAT a été déposé.

Le montant estimatif des travaux s'élève à **71 000 €** et la subvention demandée était de **21 000 €** mais, la nouvelle vient de tomber, le dossier n'a pas été retenu malgré la promesse du Sous-Préfet le 13 mai 2024 (il a été muté entre-temps).

Pour éviter les mêmes déconvenues qu'avec les vestiaires où la fourberie de l'ETAT nous a coûté très cher, le dossier ne sera pas représenté pour l'exercice 2026. Les travaux seront entièrement pris en charge par la commune. Date de démarrage du chantier : fin septembre.

→ Liegass :

Cette ruelle fréquentée par les écoliers sera rénovée et l'éclairage revu également fin septembre.



PRÉVENTION « FORTES CHALEURS »

A l'approche de la période estivale, ci-dessous un rappel des recommandations préconisées, suite aux fortes chaleurs et à la canicule :



PRÉVENTION DES INCENDIES DE FORÊT

Rappelons que la préfecture du Bas-Rhin a publié le 10 juin 2024 l'arrêté relatif à la prévention des incendies de forêt dans le département du Bas-Rhin.

Cet arrêté met en place des niveaux de risque. **L'arrêté global est disponible sur notre site et a été affiché en mairie.**

La règle de base et les règles générales sont les suivantes :

→ Règle de base :

Article L131.1 du code forestier

Il est défendu à toute personne autre que le propriétaire de terrain boisés ou non, ou autre que les occupants autorisés de ces terrains, de porter ou d'allumer du feu sur ces terrains et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois et forêts.

→ Règles générales :

Du **15 mars au 30 septembre** sont interdits aux propriétaires de terrains boisés ou non et occupants autorisés sur ces terrains et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois et forêts :

- l'incinération de rémanent
- le brûlage de déchets verts agricoles
- l'incinération de végétaux sur pied
- les feux de camps de bivouac ou d'agrément
- les feux de cuisson sauf s'ils sont réalisés soit à l'intérieur de locaux fixes, soit à l'aide de réchauds à gaz

SIGNALISATION – SÉCURITÉ

→ Sécurité : des panneaux « silhouettes d'enfants » seront mis en place à plusieurs endroits de la rue principale et dans le lotissement pour faire réduire la vitesse et améliorer la sécurité de nos enfants.

→ Traversées de trottoirs : certains trottoirs avaient été aménagés en « trottoirs-bateau » pour faciliter l'accès aux poussettes et aussi aux malvoyants.



Leurs aménagements viennent d'être complétés par la mise de bandes d'éveil et de vigilance (picots).

MARRONNIER bicentenaire (près de la bergerie)

Les promeneurs l'auront remarqué, le marronnier a encore pris un coup de vieux. Selon les spécialistes, il n'y a pas de danger imminent pour qu'il tombe.

Il convient cependant d'être prudent notamment lorsque le vent est très fort et/ou souffle en rafales.

Par prudence le banc qui s'y trouvait a été déplacé.

RECENSEMENT de la population : on recrute deux recenseurs !

Une campagne de recensement de la population de notre village a été programmée par l'INSEE.

Elle aura lieu du **15 janvier au 14 février 2026**.

Bien que l'échéance soit encore un peu lointaine, il convient dès maintenant de préparer cette opération très importante pour la commune car le nombre d'habitants a un impact considérable dans beaucoup de domaines.

Dans un premier temps, il a fallu choisir un (e) coordinateur(trice). C'est Tania READY - secrétaire - que le Conseil Municipal désignera lors de sa prochaine séance.

Il faut maintenant recruter DEUX recenseurs.

Les candidatures sont à déposer à la mairie.

Pour plus de renseignements s'adresser à M. le Maire.

FLEURISSEMENT ET PROPRETÉ

Après le succès en 2024 des jeux olympiques le thème « L'harmonie en fleurs » revient jusqu'à l'année prochaine.

En interlude la commission « fleurissement-propreté » a créé un parcours « fabuleux » dans la rue principale autour de quelques personnages des fables de la Fontaine que petits et grands sont invités à découvrir ou à se souvenir.

Jury communal

Comme chaque année le jury communal passera dans le village **le lundi 21 juillet 2025** pour sélectionner les maisons fleuries

Concours des particuliers :

Il est rappelé aux particuliers qu'ils peuvent participer au concours régional des maisons fleuries. Pour connaître les modalités d'inscriptions, il suffit de se renseigner auprès de la mairie. (Ne pas oublier de prendre des photos cet été par temps ensoleillé.)

Propreté :

Tout citoyen peut contribuer à l'image propre et agréable du village en respectant quelques gestes citoyens : ramasser les crottes de son chien même dans les espaces fleuris, ne pas jeter ses mégots à terre, emporter ses déchets après un pique-nique etc....

BIBLIOTHÈQUE

- du 06/07 au 30/08, la bibliothèque sera ouverte uniquement le samedi après-midi de 14h à 17h

- ouverture aux horaires habituels à compter du lundi 01/09

- 1ère séance de contes de l'année scolaire : mercredi 17/09 à 10h30 : Kamishibai

FESTIVITÉS DU 13 JUILLET

Cette année c'est l'amicale des anciens sapeurs-pompiers et l'association des donneurs de sang avec le soutien de la municipalité qui prendront en charge l'organisation de la soirée.

Le programme prévu :

- Distribution de brioches à 17h (place de la bibliothèque) pour les enfants jusqu'à 14 ans.
- Repas sur réservation (au **06 86 38 65 86**) dès 18h30 à la salle festive.
- Cérémonie officielle au cimetière avec dépôt de gerbe à 21h.
- Retraite aux flambeaux à travers le village avec la batterie-fanfare, lampions et flambeaux offerts par la municipalité.

Freibeer offert par la commune à la salle festive.

Animation musicale assurée par l'orchestre « Blue star ».

Feu d'artifice offert par la municipalité.

ÉCOLE - RPI

A l'occasion du conseil d'école qui s'est déroulé le 13 juin 2025, M. le Directeur d'école a annoncé que **69** enfants sont inscrits au RPI et répartis comme suit :

- **6** enfants en PS (petite section) et **9** enfants en MS (moyenne section) à Ernolsheim
- **9** enfants en GS (grande section) et **7** enfants en CP (cours préparatoire) à St Jean
- **11** enfants en CE1 (cours élémentaire1) et **15** enfants en CE 2 (cours élémentaire 2) à St Jean
- **7** enfants en CM1 (cours moyen1) et **5** enfants en CM2 (cours moyen 2) à Ernolsheim.

SOUTIEN du CINEMA CUBIC à SAVERNE

Le cinéma CUBIC de Saverne est le seul cinéma de la proche région. Les entrées ne suffisent pas pour trouver l'équilibre financier et il serait fort regrettable que ce cinéma disparaisse.

Il est géré par une SPL (Société Publique Locale) de laquelle sont actionnaires, pour l'instant, les villes de Saverne et de Dettwiller.

Le Conseil Municipal a décidé de soutenir ce cinéma en accédant également au capital de la SPL à hauteur de **1 000 €**. Cette adhésion est sans risque pour la commune car c'est la ville de Saverne qui supporte le déficit annuel.

Rappelons que ce cinéma est aussi fréquenté par les enfants de notre RPI, une bonne raison, entre autres, pour conserver ce lieu de loisirs et de rencontre.

On peut espérer que d'autres communes suivront.

GRAINE DE CITOYEN

La Communauté de Communes du Pays de Saverne organise un challenge appelé « Graine de Citoyen » à destination des jeunes. Il aura lieu de juillet à septembre 2025.

L'objectif est de renforcer les liens sociaux au sein du village en encourageant les jeunes à s'investir dans des actions de solidarité envers les aînés.

L'équipe municipale soutient cette initiative. Un courrier personnalisé a été envoyé aux collégiens et lycéens du village pour susciter leurs participations.

Deux réunions ont déjà eu lieu pour définir les actions et la population à cibler.

Un flyer sera distribué aux plus de 80 ans. Il donnera plus de précisions et comportera un coupon-réponse à renvoyer en mairie.

Référente de l'opération, Myriam VIX : 06 17 81 39 85.

DON DU SANG - PLASMAPHÉRÈSE

Prochaine collecte le jeudi 24 juillet de 17h à 20h à la salle festive. N'hésitez pas, venez nombreux.

Plasmaphérèse : l'EFS (Etablissement Français du Sang) souffre d'un manque important de plasma. Les amicales organisent des collectes à l'EFS à Strasbourg. Le transport se fera en minibus.

Merci de vous inscrire par téléphone au 06 71 93 55 93 ou par courriel : jean-claude.kleitz@orange.fr

Pour plus d'informations sur le don du sang, consulter le site de l'EFS : <https://dondesang.efs.sante.fr>

COMMUNIQUÉ DE LA PAROISSE

- **Dimanche 03/08 à 10h45** : culte
- **Samedi 09/08 à 18h00** : flânerie spirituelle

FERMETURE D'ÉTÉ DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée du
lundi 4 au vendredi 15/08/2025 inclus.

En cas d'extrême urgence, veuillez contacter
M. le Maire au 06 42 49 08 63

INSCRIPTION BUS SCOLAIRE

À partir du 5 juin 2025
INSCRIVEZ-VOUS
AU TRANSPORT SCOLAIRE !



Rendez-vous sur
fluo.grandest.fr/scolaire
et inscrivez-vous avant le **11 juillet**
pour recevoir la carte de transport
avant la rentrée.



Crédit photo : JUNG / Photos Grand Est. Ne pas utiliser sans la note suivante.

A VOS AGENDAS – 3^{ème} TRIMESTRE 2025

- **02/07, 31/07, 22/08** : visite découverte du village avec Gilbert KUNTZ.
Départ à 15h devant la mairie.
- **13/07** : festivités Fête Nationale
- **24/07** : don du sang - salle festive (17h à 20h)
- **02/08** : soirée tartes flambées organisée par l'APP (à partir de 18h à l'étang de pêche)
- **14/09** : messti et brocante
- **15/09** : soirée harengs organisée par le FCE
- **28/09** : marche gourmande (départ au stade Frohnberg)

